

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Claude LÉGER.

Secrétaire de la séance : Corinne JANAITIS

Présents : Claude LÉGER, Jean-Luc GRELOT, Corinne JANAITIS, Jean-Paul LAURENT, Odile TRIMOREAU, Didier DUBOIS, Maryline FRISQUET, Romain VINCENT, Valérie BRICHE, Emmanuel HEQUET, Mikaël AMARO, Aurélie LORDONNOIS, Ludwig CANDOTTI, Nadège REBILLARD

Représentés : Caroline LEPERS représentée par Claude LÉGER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale;
- Vote du CFU;
- Remboursement transports scolaires;
- Point sur le camping- devis plomberie;
- Point sur la gendarmerie;
- Protocole frelon asiatique;
- Point sur les nuisances sonores;
- Questions diverses.

Le PV du 24/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil du retard de Mme Nadège Rebillard à la réunion. L'ordre du jour est alterné en commençant par des points non impactant en l'attente de Mme Rebillard.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale;
- Vote du CFU;
- Remboursement transports scolaires;
- Point sur le camping- devis plomberie;

- Point sur la gendarmerie;
- Protocole frelon asiatique;
- Point sur les nuisances sonores;
- Questions diverses.

1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES le 27 SEPTEMBRE 2026.

Mme le Maire explique la démarche à suivre pour l'élection des délégués et de leurs suppléants au sein du conseil municipal ainsi que la lecture du PV pour le mode de scrutin.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

MM. GRELOT Jean-Luc, LAURENT Jean-Paul, VINCENT Romain, CANDOTTI Ludwig.

La désignation se faisant en 2 temps (titulaires puis suppléants) :

Titulaires :

Une liste de 3 candidats est proposée par Mme LÉGER et est composée de :

- - Mme Claude LÉGER, maire,
 - M. Jean-Luc GRELOT, 1^{er} adjoint,
 - Mme Corinne JANAITIS, 2^{ème} adjoint.

2 conseillers se présentent en candidats isolés :

- - M. Ludwig CANDOTTI,
 - M. Didier DUBOIS.

Suite au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

- - GRELOT Jean-Luc : 14 voix
 - LÉGER Claude : 14 voix

- JANAITIS Corinne : 13 voix
- DUBOIS Didier : 2 voix
- CANDOTTI Ludwig : 2 voix

Les délégués titulaires élus sont M. GRELOT Jean-Luc, Mme LÉGER Claude, Mme JANAITIS Corinne et ont déclaré accepter le mandat.

Suppléants :

Pour la désignation des suppléants, les conseillers suivants se présentent en candidats isolés :

- - DUBOIS Didier
 - LAURENT Jean-Paul
 - TRIMOREAU Odile

Suite au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

- - LAURENT Jean-Paul : 15 voix
 - TRIMOREAU Odile : 14 voix
 - DUBOIS Didier : 10 voix
 - FRISQUET Maryline : 2 voix
 - VINCENT Romain : 1 voix

Les délégués suppléants élus sont M. LAURENT Jean-Paul, Mme TRIMOREAU Odile, M. DUBOIS Didier et ont déclaré accepter le mandat.

2. VOTE DU CFU.

Afin de procéder au vote du CFU 2025, Mme le Maire quitte la salle de conseil et cède la présidence à M. Jean-Luc Grelot, 1^{er} adjoint qui présente le compte de gestion :

Section de fonctionnement 2025 :

Dépenses ou déficit : 415 957. 58 €

Recettes ou excédent : 579 359.00 €

Pour un résultat en excédent : **163 401.42 €**

Section investissement 2025 :

Dépenses ou déficit : 70 544.26 €

Recettes ou excédent : 33 246.65 €

Pour un résultat en déficit : **37 297.61 €**

Ensemble des sections 2025 :

Dépenses ou déficit : 486 501.84 €

Recettes ou excédent : 612 605.65 €

Pour un résultat en excédent de : **126 103.84 €**

Le conseil accepte le compte de gestion et la nouvelle affectation de résultat.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

-

3. REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES.

-

Mme le Maire informe que, le Conseil Régional a annoncé depuis 2020 la gratuité des transports scolaires, les enfants curginiens, devant prendre le bus pour la garderie matin et soir, sont considérés comme non-ayants droit du règlement intérieur des transports scolaires. De ce fait, ils doivent payer la carte de transport.

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte de reconduire le remboursement de 100€ demandés aux parents concernés.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mme LÉGER, Mme LEPERS, MM AMARO et VINCENT)

Mme le Maire en profite pour faire un point sur le trajet emprunté par le bus des lycéens rue du Chemin de Ronde qui n'est pas adapté pour la circulation. Mme le Maire a rencontré une personne du service des transports scolaires du conseil régional afin de demander que ce bus s'arrête à l'abribus près de la Place des Déportés. Ce changement de trajet pourrait engendrer un coût pour les mètres supplémentaires.

4. POINT SUR LE CAMPING- DEVIS PLOMBERIE.

Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Luc GRELOT, 1^{er} adjoint, qui explique que des travaux d'électricité ont été effectués pour remise aux normes de toutes les bornes d'une part.

D'autre part, des travaux, de plomberie suite au gel et aux dégradations, sont à faire dans l'urgence afin de permettre un accueil correct et en sécurité. Un devis de l'entreprise Guyot est présenté avec le détail des travaux pour un montant de 5 860.51 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et autorise Mme le Maire à signer avec 14 voix pour et une abstention (M. Ludwig Candotti).

5. POINT SUR LA GENDARMERIE.

Mme le Maire donne la parole à Mme Corinne Janaitis, 2^{ème} adjointe, qui fait un point sur la dernière réunion du syndicat :

- - Election du nouveau bureau : M. Karcher, élu président et M. Puthois, élu vice-président.
 - Le président rappelle aux membres du conseil syndical que les statuts du syndicat prévoient que les dépenses sont réparties entre les communes à 50% pour la commune de Villeneuve l'Archevêque et à 50% pour l'ensemble des autres communes. La quote-part de chacune est calculée au prorata de leur nombre d'habitants soit 2.63 €/hab, pour un montant de 1487.03 € pour la commune de Courgenay (pour 2026 et 2027 inclus).
 - Les travaux de rénovation énergétique de la caserne de gendarmerie débutés en 2025 comme l'isolation extérieure est bien avancée et la partie bureau est terminée.

Le président précise que des discussions sont en cours avec le service des affaires immobilières à propos de la prise en charge de l'installation de l'enseigne. Il espère qu'une inauguration pourra être organisée avant le départ du colonel Nanni. Une visite des locaux pourra être organisé avec les nouveaux élus.

6. PROTOCOLE FRELON ASIATIQUE.

Mme le Maire informe qu'une ligne a été prévue au budget afin que la commune participe aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé.

Un de protocole est proposé afin de bénéficier d'une participation de la commune :

1-Nid de frelons asiatiques sur domaine privé

2-Photo du nid par l'administré

3-Appel à la mairie

4-Mairie contacte l'entreprise

5-L'entreprise appelle l'administré

6-Retrait du nid

7-Facturation partagée commune- administré.

Mme le Maire propose de conventionner avec l'entreprise Fauviot à Villeneuve sur Yonne qui intervient déjà sur le secteur.

Mme le Maire propose, pour cette année, une participation de 50% de la commune, 2 conseillers proposent 75% :

Pour les 50 % : 12 voix pour (Mmes Léger, Janaitis, Trimoreau, Frisquet, Briche, Lepers, Lordonnois , MM. Grelot, Laurent, Vincent, Amaro, Dubois)

Pour les 75% : 2 voix pour (MM. Candotti et Héquet).

Le conseil décide une participation à hauteur de 50%, de conventionner avec l'entreprise Fauviot et autorise Mme le Maire à signer.

7. POINT SUR LES NUISANCES SONORES.

Mme le Maire fait un rappel sur les nuisances sonores : concernant les horaires de tontes, s'il n'y a pas d'arrêté municipal, c'est l'arrêté préfectoral qui prévaut :

- - Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
 - Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Une partie du conseil souhaite un arrêté municipal interdisant la tonte le dimanche après-midi.

Le conseil passe au vote :

- - 7 voix pour l'arrêté municipal (MM Candotti, Laurent, Dubois, Héquet, Mmes Lordonnois, Frisquet, Léger) ;
 - 8 voix pour l'arrêté préfectoral (MM Vincent, Amaro, Grelot, Mmes Briche, Lepers, Rebillard, Trimoreau, Janaitis).

Il est décidé de garder les horaires de l'arrêté préfectoral. Une communication avec le rappel des horaires sera faite aux administrés.

8. QUESTIONS DIVERSES.

s M. Jean-Paul Laurent informe qu'il a été interpellé par des administrés pour des aboiements de chiens ou non tenus en laisse et pour non ramassages des excréments.

s M. Jean-Paul Laurent informe que les élections du nouveau bureau de la fourrière du Sénonais ont été invalidées en partie (Président et de 2 vice-présidents) entraînant un report de la prochaine réunion.

s M. Didier Dubois informe que des administrés ont demandé l'avancement des travaux de la nouvelle mairie. Mme le Maire explique que le permis de construire a été déposé et que cela doit passer par plusieurs commissions.

s M. Vincent demande s'il est possible d'installer un parc à vélo devant la mairie, M. Grelot explique qu'il y en avait un mais a été retiré à la demande des parents d'élèves pour des questions de sécurité. Le sujet pourra être évoqué au café citoyen du 5 juillet 2026.

Fin de la séance à 21h50.